

LE SECOURISME EN MILIEU INDUSTRIEL

DESVAUX de MARIGNY, Frédéric

ANNEE 2006-2007

PROMOTION 2005-2008

IFSI DE MEAUX

Sommaire

Introduction	p 2
1- La société PSA - Le site d'Aulnay sous Bois.....	p 3
2- Le Sauveteur Secouriste du Travail	p 4
3- La formation.....	p 5
4- Santé Publique.....	p 9
5- L'état des lieux.....	p 11
Conclusion.....	p 12
Remerciements	p 13
Bibliographie	p 14
Sources Documentaires	p 14
Annexe 1 - Organigramme	p 18
Annexe 2 - Vues du Site d'Aulnay.....	p 19
Annexe 3 - Plan du Site	p 20
Annexe 4 - Cartographie SST du site d'Aulnay	p 21
Annexe 5 - Liste de dates historiques.....	p 22
Annexe 6 - Articles de loi.....	p 25
Annexe 7 – Carte, macaron et timbres SST.....	p 26
Annexe 8 - Attestation moniteur SST	p 27

Introduction

Le site d'Aulnay de PSA Peugeot Citroën représente la plus grosse entreprise du département de Seine Saint Denis (93).

Dans le cadre du stage de santé publique, mon rapport se portera sur le secourisme (SST) en entreprise.

Le SST signifie Sauveteur Secouriste du Travail. Le CSST est le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. C'est une formation professionnelle liée au monde du travail.

1. La Société PSA Peugeot Citroën

1.1 Historique :

En 1919 l'usine de fabrication d'obus et de munitions d'André Citroën (1878-1935), ingénieur de polytechnique, est reconvertis pour produire des voitures en grande série (100 voitures par jour). La première voiture de type A est fabriquée en septembre 1919.

Armand Peugeot (1849-1915) crée en 1896 la "Société Anonyme des Automobiles Peugeot", dont l'atelier est à Audincourt.

En 1976 Peugeot S.A. et de Citroën S.A. fusionnent et Peugeot acquiert 90% du capital Citroën.

1.2 Le Groupe :

La Groupe PSA Peugeot Citroën est le 2ème constructeur automobile européen avec 14,3 % de part de marché. En 2005, PSA Peugeot Citroën a vendu 3 390 000 véhicules dans le monde, soit une part de marché mondial de 5,4 %. Le groupe continue sa progression hors d'Europe, avec 1 030 000 véhicules vendus à l'international.

L'effectif mondial de PSA Peugeot Citroën se monte à 208 500 personnes, dont 126 100 en France. Le groupe a recruté 15700 employés en 2005.

Le groupe est reparti en trois types de sites :

- Les usines de 'mécanique et bruts' qui fournissent les pièces mécaniques et les "bruts" (fonderie fonte, fonderie sous pression, forge et outillage) aux usines du groupe
- Les usines terminales assurent les phases finales de la fabrication (emboutissage, ferrage, peinture et montage)
- Les sites d'assemblage qui fabriquent sous licence des véhicules livrés en pièces détachées.

1.3 Le site d'Aulnay sous Bois

Le site PSA Peugeot Citroën d'Aulnay se situe à 20 km au nord de Paris. Il a été créé en 1973. La première voiture fabriquée était la Citroën DS. L'usine Aulnay comprend des activités de ferrage, peinture et montage. Le site a une capacité de production de 1800 véhicules par jour et a fabriqué 283 000 Citroën C2 et C3 en 2005.

Au 23 octobre 2006, 5 100 personnes, dont 600 intérimaires travaillent chez PSA Peugeot Citroën d'Aulnay sous Bois.

2. Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

2.1 Historique

Le SST signifie Sauveteur Secouriste du Travail. Il a été créé en 1971. Le CSST est le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. (Annexe 5)

Sous la responsabilité du service médical, le sauvetage secourisme du travail (SST) a été mis en place en 1975 sur le site d'Aulnay. La gestion administrative est actuellement assurée par M. Patrick H., IDE.

2.2 La législation

Le Code du travail (articles R241-39, L241-10 et D711-12) rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Un secouriste sera présent dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins (5 %) pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux. Il est souhaitable de disposer de plusieurs sauveteurs secouristes du travail, surtout dans les lieux où les risques d'accident sont les plus élevés.

2.3 Les personnes formées

De 1950 à 2000, 8 785 784 personnes ont été formées aux gestes de secourisme : 5 861 165 AFPS (Attestation de formation aux premiers secours) et 2 924 619 SST.

Pour l'année 2000, la France comptait 30 772 moniteurs de secourisme et 1 881 instructeurs. 20 198 personnes formées au PSE (premiers secours en équipe).

13 507 personnes formées à l'AFCPSAM (Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel).

9 535 personnes formées au PSR (Poste de secours routiers).

3 212 personnes formées au Monitorat.

179 personnes formées à l'Instructorat.

110 046 SST ont été formés et 259 793 ont été recyclés.

3. La formation

Les programmes et référentiels de formation sont définis par l'INRS (Institut Nationale de Recherche et de Sécurité) et doivent être respectés en accord avec les conventions. Les procédures et documents nécessaires à la formation des SST et des moniteurs SST sont élaborés par l'INRS.

Les documents nécessaires à la formation, de même que ceux à fournir aux SST sont remis par le service Prévention de la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie).

3.1 La formation des Moniteurs

Les candidats au poste de moniteurs sont proposés par le chef de service. C'est une mission qui leur est attribuée en relation avec leurs capacités et de leurs motivations, et elle est ouverte à toutes les professions.

La formation des moniteurs est assurée par :

- les CRAM, les caisses générales de Sécurité Sociale (CGSS) ou les instructeurs de l'INRS, ou
- les instructeurs de l'entreprise ou de l'organisme de formation agréé par la CRAM.

Les instructeurs sont eux formés par l'INRS.

Les entreprises (et organismes de formation) doivent relever du régime général de la sécurité sociale. Les personnes sont inscrites au stage par leur employeur, et doivent avoir un certificat de SST en cours de validité (ou une AFPS de moins de 2 ans). Elles doivent justifier de connaissances en matières de prévention des risques professionnels.

Les titulaires du BNMP (Brevet National de Moniteur de Premiers Secours), en suivant un complément de formation (au moins 18 heures) dispensé par des instructeurs SST.

Objectifs

Ces moniteurs seront capables de former, recycler et d'évaluer les salariés en sauvetage secourisme du travail.

Contenu et validation

La formation dure deux semaines. Elle se base sur des exposés, des travaux de groupes et sur des simulations.

La première semaine est réservée à la pédagogie et à l'appropriation des documents de travail. Les aspirants moniteurs retournent une semaine en entreprise. La semaine suivante est consacrée aux apprentissages relatifs à la formation, le recyclage et l'évaluation des SST.

La formation est validée par un test d'aptitude donnant une attestation pédagogique provisoire à la fin des deux semaines. Le candidat pourra mettre en œuvre sa première formation de SST.

La première formation de SST sera évaluée par un instructeur de la CRAM et aboutira à la délivrance du diplôme de moniteur si le résultat est favorable. Le diplôme est valable 3 ans.

Le financement

Le coût de la formation est pris en charge par l'INRS pour les stagiaires dont les entreprises cotisent au régime général 'Accidents du travail' de la Sécurité Sociale.

3.3 Le recyclage des Moniteurs

Les moniteurs sont inscrits au stage par leur employeur. Ils sont recyclés par un instructeur. La formation se fait sur deux à trois jours et a pour but de maintenir la capacité de former, recycler et d'évaluer les salariés en sauvetage secourisme du travail. ...

Contenu

Un inventaire est fait des problèmes rencontrés par le moniteur dans son rôle de formateur de SST. Des règlements sont proposés.

Des rappels et compléments d'informations sont apportés sur l'évolution pédagogique, technique, administrative et réglementaire.

3.3 La formation des Secouristes

Le diplôme de SST représente l'équivalent de l'AFPS appliqué au monde du travail. Le programme de formation est le même (10 heures), mais on y ajoute un contrôle de comportement en présence d'un médecin du travail, et une étude des risques spécifiques de l'entreprise (2 heures). La formation se déroule en trois séances de 4 heures, et se déroule au sein de l'entreprise à Aulnay, pendant les heures de travail. Pour une meilleure organisation, on forme et recycle les pompiers internes en même que les autres secouristes.

Auparavant une convention est signée entre la CRAM et l'entreprise, qui s'engage à former et recycler les secouristes par un moniteur interne.

Le nombre de participants par séance de formation est de 5 au minimum et de 10 au maximum. Le procès verbal de la séance de formation est envoyé à la CRAM par le gestionnaire du SST. Il doit comporter le nom de l'animateur, la société, le lieu de formation, la liste des participants et les émargements.

Le rôle du SST

Un sauveteur secouriste du travail (SST) est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident. Il doit être capable de porter secours à tout moment au sein de son entreprise à toute victime d'un accident du travail, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés. Les SST formés auront leur carte de secouriste valide un an. Ils apposent un macaron sur leur tenue pour être facilement identifiable sur leur lieu de travail. On pourra aussi les identifier sur le trombinoscope de l'unité. Ils pourront de plus fixer le macaron sur leur véhicule pour être repérable hors de l'entreprise.

3.4 Le recyclage des Secouristes

Contrairement à l'AFPS, le SST nécessite un recyclage annuel, d'une durée de quatre heures. Une notification d'ouverture de session de recyclage doit être adressée à la CRAM au moins 15 jours avant le début de la formation. Les médecins du travail devront aussi être informés.

Une lettre de convocation est adressée aux secouristes 15 jours avant la formation, en tenant compte de leur horaire de travail. L'original du procès verbal de la séance, signé par le moniteur, est envoyé au service prévention de la CRAM dans les 15 jours. Une copie sera conservée par l'entreprise. Un timbre de validation de l'INRS de l'année du recyclage sera apposé sur la carte de chaque secouriste.

3.5 Les moyens

Les locaux pour la formation des secouristes sont situés au service médical, bâtiment 42 à l'ouest du site. Les moniteurs disposent de quatre mannequins (2 adultes et 2 bébés). Ils ont un kit de plaies en silicium ainsi que divers objets représentant les outils de travail. On y trouve un poste de télévision, un magnétoscope avec des cassettes vidéo pour illustrer la formation. Une peau de visage personnalisée est prévue pour chaque participant par mesure

d'hygiène. A la fin de chaque séance de formation, un livret de rappels des gestes et un kit de gants/masque sont remis à chaque participant.

3.4 L'avenir

De nouvelles conventions peuvent être signées avec la CRAM. Des moniteurs confirmés SST de l'entreprise seront formés comme instructeurs par l'INRS, et se chargeront à leur tour de former en interne les moniteurs.

4. Santé Publique – les chiffres

4.1 Les accidents du travail en France

En 1994, le coût des accidents de travail a été estimé à 100 milliards de francs (15 milliards d'euros).

En 1996 les accidents de travail représentent 1300 accidents mortels (dont 650 accidents de trajets). 750 000 accidents ont entraîné un arrêt de travail de plus de 24 heures, et 50 000 accidents entraînant une incapacité permanente. On note que les accidents de la tête représentent 4,5 % des accidents du travail et les accidents des yeux 5,4 %.

En 2002 on a recensé 500 000 accidents des mains en France (dont 350000 accidents du travail)

En 2004, sur un effectif de 17 523 982 salariés, on a dénombré 1,4 millions accidents du travail indemnisés par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie). 692 000 accidents du travail ont donné lieu à un arrêt, chiffre qui est en recul de 4 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national on compte 40 accidents avec arrêt pour 1000 salariés, chiffre qui est en baisse constante depuis 1950.

Evolution de l'indice de fréquence depuis 1950



(Source : http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/atmp_media/evolution_indice_de_frequence.pdf)

4.2 Les accidents du travail au Site d'Aulnay

Les accidents du travail sur le site d'Aulnay d'octobre 2005 à septembre 2006 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Effectif (CDI)	4488
Nombre de soins	634
Accidents déclarés	307
Accidents avec arrêt	40

(source : document interne PSA)

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt est de 8,9 pour 1000 sur le site d'Aulnay contre 39,5 pour 1000 au niveau national. Ce qui démontre une bonne politique de prévention et d'intervention de la médecine du travail sur le site.

4.3 Le coût de l'accident du travail pour l'entreprise

L'entreprise est sanctionnée par la Sécurité Sociale quand il y a un accident de travail déclaré. Une pénalité de 1000 € est réclamée pour chaque déclaration. Si l'accident amène un arrêt de travail de 1-15 jours, l'entreprise a une amende de 3 500 €. Pour un arrêt de travail de longue durée la pénalité est 118 900 €.

5. L'état des lieux

PSA – Le site d'Aulnay

Le site d'Aulnay comprend 341 secouristes au 24 octobre 2006. Sur deux ans, on note une baisse de 5,3 % de l'effectif de l'entreprise (excluant les intérimaires). Cependant on a en même temps une augmentation de 2,4 % du nombre de secouristes, passant de 7,02 % à 7,06 %. (Annexe 4)

Le nombre de formateurs est resté stable, avec le départ d'une personne et l'arrivée d'un nouveau moniteur en attente de confirmation.

Les chiffres du SST du site PSA d'Aulnay

Année	2005	2006
Employés (CDI)	4 741	4 488
Secouristes	333	341
Moniteurs	7	7

(source : document interne PSA)

On obtient une bonne fidélisation au recyclage.

France et Région Ile de France

En France et dans la région parisienne, le nombre de sauveteurs secouristes du travail est récapitulé dans les tableaux suivants :

SST formés

Année	2000	2001	2002	2003
Ile de France	16 673	30 486	24 917	29 334
France	111 046	137 301	139 224	166 529

(source INRS 2004)

SST recyclés

Année	2000	2001	2002	2003
Ile de France	27 503	36 056	38 613	43 890
France	259 783	271 622	314 589	348 313

(source INRS 2004)

On note une augmentation du nombre de SST formés de 76 % en France, et 50 % en Ile de France de 2000 à 2003.

Conclusion

En organisant la formation des SST, l'entreprise sensibilise le plus grand nombre de salariés à la prévention des risques professionnels.

Ceci influera inévitablement sur les accidents de travail, et favorisera une meilleure prise en charge des blessés en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Le secourisme réduit les risques d'accident au travail par la prévention et une intervention précoce en cas de problème. Ceci a une influence directe sur le coût de la prise en charge par l'assurance maladie. Pour l'entreprise, cela représente un gain de productivité et une diminution des charges liées.

On obtient à terme une augmentation de la productivité au niveau national.

Remerciements

Je remercie la Société PSA Peugeot Citroën du Site d'Aulnay sous Bois de m'avoir accueilli pour ce stage de Santé Publique. Mes remerciements vont aussi à toute l'équipe du Service Médical pour leur encadrement et soutien tout au long de ces quatre semaines. Je n'oublie pas l'équipe des préventeurs pour leur collaboration lors de la visite du site.

Bibliographie

BONNERAVE Julie, 2005

Les troubles muscolo-squelettiques du rachis

IFSI de Meaux

LIVRET D'ACCUEIL. 2006

Bienvenue à Aulnay

Sources Documentaires

PSA PEUGEOT CITROEN

Disponible sur : http://www.psa-peugeot-citroen.com/fr/psa_groupe/hommes_femmes_b1.php
(consulté le 15 octobre 2006)

PSA PEUGEOT CITROEN

Disponible sur : http://www.psa-peugeot-citroen.com/fr/psa_groupe/sites_b4.php (consulté le 15 octobre 2006)

CITROEN

Disponible sur : <http://www.museedelapub.org/virt/mp/citroen/index.html> (consulté le 15 octobre 2006)

PEUGEOT

Disponible sur : <http://www.museedelapub.org/virt/mp/peugeot/> (consulté le 15 octobre 2006)

LEGIFRANCE

Code du travail

Disponible sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnArticleDeCode?commun=&code=CTRAVAIR.rcv&art=R241-39> (consulté le 18 octobre 2006)

SECOURISME INFO

Disponible sur : <http://www.secourisme.info/date/> (consulté 22 octobre 2006)

LEGIFRANCE

Code du travail

Disponible sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnArticleDeCode?commun=&code=CTRAVAIR.rcv&art=R241-40> (consulté le 18 octobre 2006)

ZONE D'EMPLOI DE SAINT DENIS. 2005

Disponible sur : http://72.14.221.104/search?q=cache:aAbMYF6uCqYJ:www.paris-iledefrance.cci.fr/pdf/eco_regionale/zones_emploi/St_Denis.pdf+%22seine+saint+denis%22+cci+psa&hl=fr&gl=fr&ct=clnk&cd=7 (consulté le 16 octobre 2006)

SECOURISME PRATIQUE

Disponible sur : <http://www.secourisme-pratique.com/pages/dossiers/chiffres.htm#choix3> (consulté le 22 octobre 2006)

INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Le sauvetage secourisme du travail. Mise à jour : 08/04/2004

Disponible sur : <http://www.inrs.fr/> (consulté 22 octobre 2006)

SECOURISME PRATIQUE

Disponible : http://www.secourisme-pratique.com/pages/format/articles/format_continue.htm (consulté 22 octobre 206)

LEGIFRANCE

Code du travail

Disponible sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnArticleDeCode?commun=CTRAVA&art=R241-39> (consulté 22 octobre 2006)

LEGIFRANCE

Code du travail

Disponible sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnArticleDeCode?code=CTRAVAIL.rcv&art=L241-10> (consulté 22 octobre 2006)

LEGIFRANCE

Code du travail

Disponible sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnArticleDeCode?code=CTRAVAID.rcv&art=D711-12> (consulté 22 octobre 2006)

CRAMIF

Circulaire Sauvetage Secourisme du Travail (SST)

Disponible sur : <http://www.cramif.fr/pdf/th2/prev/cir150.pdf> (consulté le 04 oct 2006)

CRAMIF

Disponible sur : http://www.cramif.fr/pdf/th2/prev/stages_2006/sst.pdf (consulté le 04 oct 2006)

SECOURISME PRATIQUE

CIRCULAIRE CNAMTS – CIR 150/2003

Disponible sur : <http://www.secourisme-pratique.com/doc/textes/cnamsst.pdf> (consulté le 22 octobre 2006)

INRS

Statistiques 2004. Mise à jour : 13 octobre 2006

Disponible sur : http://www.inrs.fr/htm/frame_constr.html?frame=%2Finrs-pub%2Finrs01.nsf%2FIntranetObject-accesParIntranetID%2FOM%3ARubrique%3AF7AF036671022C65C1256C6B0050D35B%2F%24FILE%2Fvisu.html (consulté 22 octobre 2006)

ASSURANCE MALADIE

Accidents du travail et maladies professionnelles

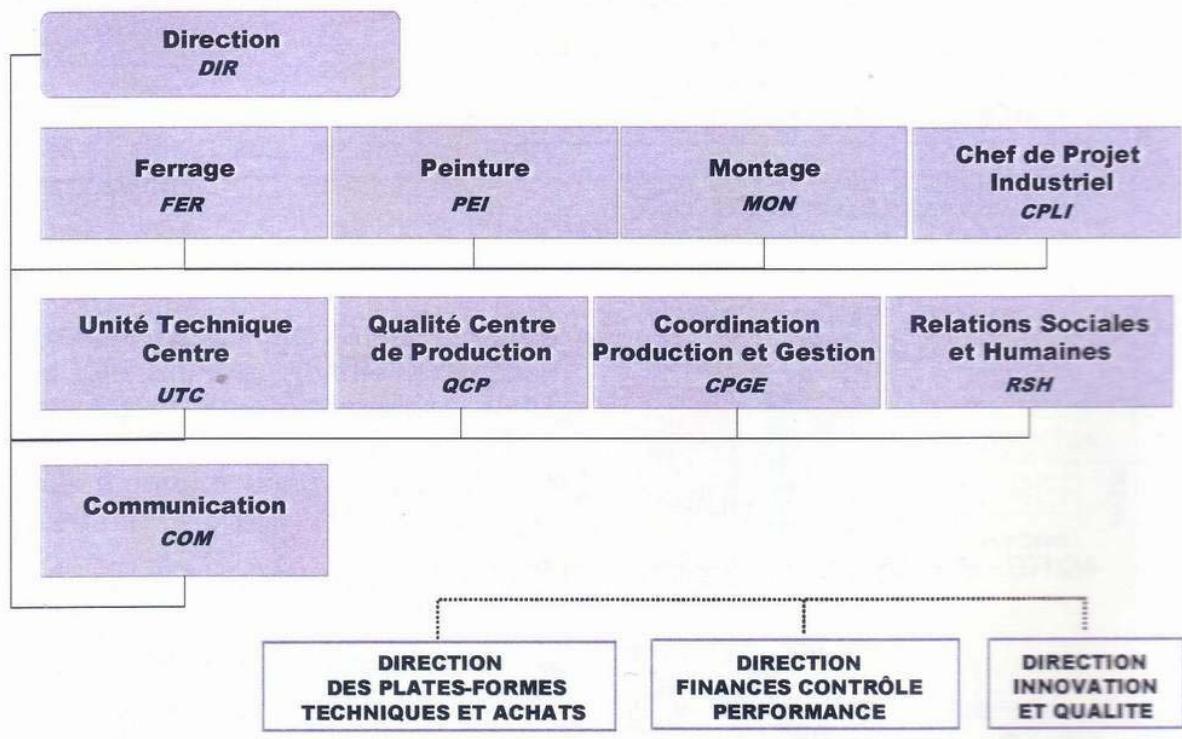
Disponible sur :

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/atmp_media/evolution_indice_de_frequence.pdf

(consulté 22 octobre 2006)

Annexe 1 : Organigramme

Organigramme du centre :



(Source : Livret d'accueil, Bienvenue à Aulnay. PSA Peugeot Citroën. Site d'Aulnay. 2006)

Annexe 2 : Vues du Site d'Aulnay

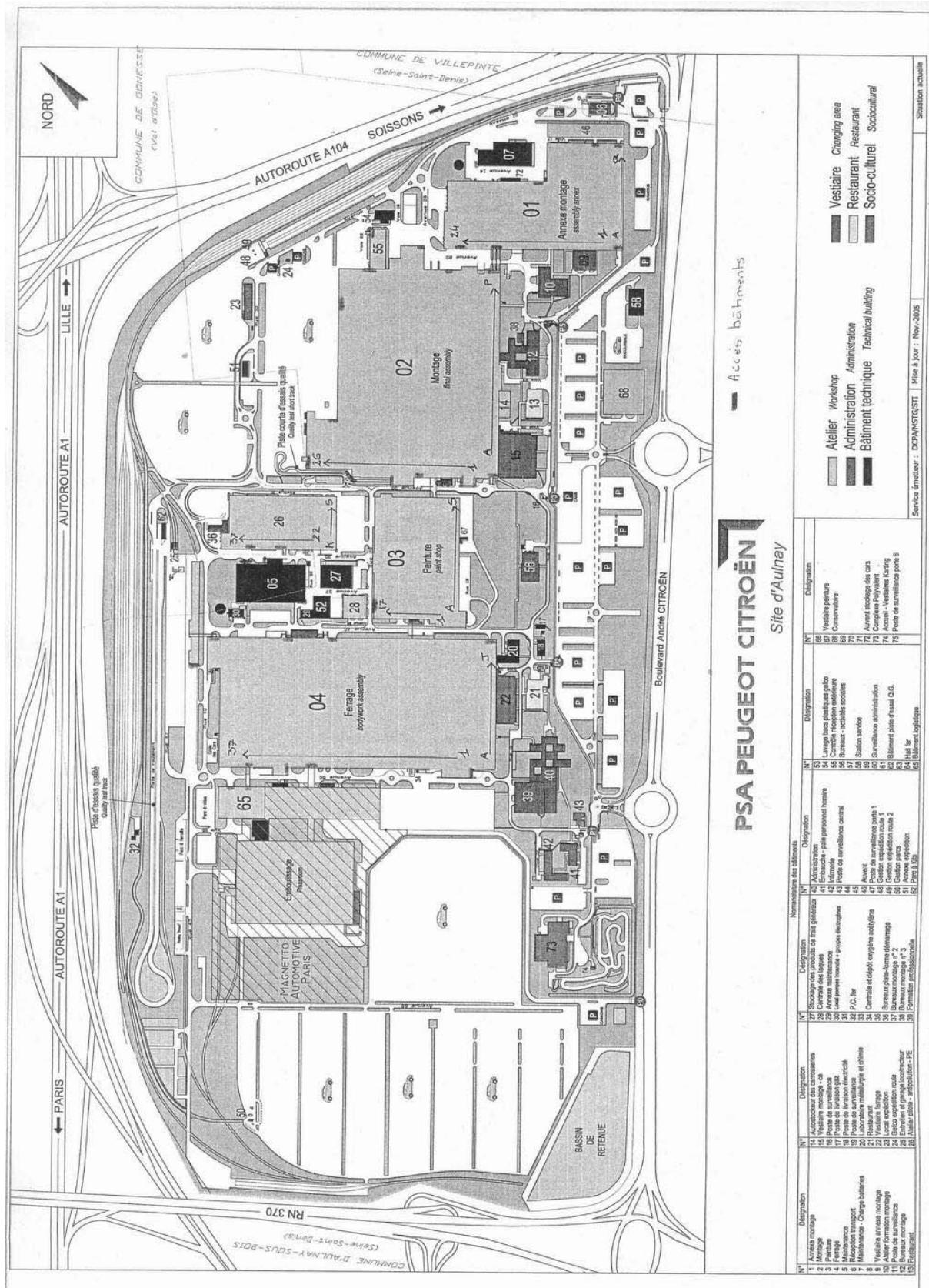


(Source : photo satellite Google Earth, 04 octobre 2006)



(Source : photothèque PSA Peugeot Citroën – Aulnay)

Annexe 3 : Plan du Site d'Aulnay



Annexe 4 : Cartographie SST du Site d'Aulnay

Cartographie SST Aulnay / bois - 27 juillet 2005

	4741	176	25	1020	356	2126	185	491	189	173	
4741		A0	A9	A1		A4	A5	A2	A8	A8	
	CPGE	DIR/COM	FERRAGE	HEBERGES	MONTAGE	MSTG	PEINTURE	QCP	RSH		TOTAL
1131	Equipe A			31		17		5	5		58 5,13%
1135	Equipe B			36		21		12	3		72 6,34%
979	Journée	5		5	36	10	8	1	10	15	90 9,19%
868	Nuit	2		17		16		7	2	1	45 5,18%
10	Triplage						1				1 10,00%
83	VSD/SDL			5							5 6,02%
432	Non identifiés	12	2	12	1	2	3	5	1	9	47 10,88%
103	Permanents			10						5	15 14,56%
		19	2	116	37	66	12	30	21	30	333
		10,80%	8,00%	11,37%	10,39%	3,10%	6,49%	8,11%	11,11%	17,34%	

Cartographie SST Aulnay / bois - 30 sept 2006

	4488	177	22	924	336	2041	179	458	182	169	
4488		A0	A9	A1		A4	A5	A2	A8	A8	
	CPGE	DIR/COM	FERRAGE	HEBERGES	MONTAGE	MSTG	PEINTURE	QCP	RSH		TOTAL
1172	Equipe A			29		19		8	5		61 5%
1159	Equipe B			34		28		12	3		77 7%
924	Journée	4		5	36	9	10	1	11	21	97 10%
670	Nuit	1		16		11		7		1	36 5%
13	Triplage						2				2 15%
48	VSD/SDL			2							2 4%
373	Non identifiés	10	2	6	1	3	5	5	1	9	42 11%
100	Permanents			13					1	3	17 17%
11	Equipe M					2					2 18%
9	Equipe E					2					2 22%
2	V			1							1 50%
9	N							2			2 22%
		15	2	106	37	74	17	35	21	34	341
		8%	9%	11%	11%	4%	9%	8%	12%	20%	7,80%

(Source : Document interne PSA- Aulnay)

Annexe 5 : Liste de dates historiques

- 1699 Premier corps de gardes -pompes
- 1716 Création d'un corps de garde pompe
- 1733 Ordonnance royale accordant la gratuité des secours
- 1734 Création du premier extincteur
- 1743 Gratuité des secours dans le royaume
- 1796 Responsabilisation de la commune pour apporter le secours à ses habitants
- 1801 Création du corps de sapeurs pompiers de Paris
- Création du corps des sapeurs pompiers de Paris
- Création du bataillon des Sapeurs-pompiers de Paris
- 1863 Création de la Croix-Rouge Française
- 1867 Le Bataillon devient Régiment
- 1869 Arrivée de la pompe d'incendie à Vapeur en France
- 1879 Création de l'association des dames de France
- 1882 Naissance de la F.N.S.P.F
- 1884 Création du Centre de Secours des Sapeurs Pompiers
- 1899 Création de la FFSS
- 1901 Prix Nobel de la paix
- 1910 Création de la F.I.S
- 1917 Le Comité international de la Croix-rouge se voit décerné le prix Nobel
- 1938 Création des Directions Départementales d'Incendie et de Secours
- Création du bataillon des Marins pompiers de Marseille
- Naissance du 18
- 1939 Création du bataillon des marins pompiers de Marseille
- 1944 Création de la Direction Générale de la Protection Civile
- La Croix-Rouge (CICR) reçoit de nouveau le prix Nobel
- 1946 La C.R.F décoré de la légion d'honneur et la croix de guerre

Création de la médecine du travail

1947 Création du Brevet de Sauveteur Spécialisé

1949 Création des SP forestiers

1950 Création du Brevet de Surveillant de Baignade

1951 Création diplôme d'état MNS

Création du Diplôme de Maître Nageur Sauveteur (MNS)

1952 Mise en place du 1er plan ORSEC

1955 Décret portant sur l'organisation des SDIS

Tenue de sortie

1963 Création de la base de la sécurité civile (canadairs) à Marignane

La Croix-Rouge (CICR) est couronné pour la 3ème fois, lors de l'occasion de son centenaire

1964 Création du Brevet National de Moniteur de Secourisme

Création du Brevet National de Secouriste (BNS)

1965 Définition des sept principes

1966 Création des Spécialisations Secouristes

1967 Mise en service de la première ambulance de réanimation à la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris à la caserne Port Royal

1968 Création des unités militaires de sécurité civile

1969 La FNPC reconnu d'utilité publique

1971 Création du Sauveteur Secouriste du Travail

1972 1er PSR dans les Hts de Seine

1973 Création des CESU

CREATION DU CERTIFICAT DE CAPACITE D AMBULANCIER

1975 Création de la Direction de la Sécurité Civile

1977 Création de l'Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie

Création du BNSSA

1979 Création de l'UISC 1

1981 Création du Centre 15 dans les Hts de Seine (92)

1982 Création du Brevet National de Maître-chien de recherche et de sauvetage en décombres

Création du D.P.S.M.S
Loi de décentralisation

1985 Création du B.E.E.S.A.N
Création d'une direction de la défense et de la sécurité civile

1986 Circulaire de constitution des Cellules Mobiles d'Intervention Chimiques

1987 Organisation de la Sécurité Civile

1990 Grande réforme du secourisme

1991 Création de l'A.F.P.S

1992 Création du Brevet National de Pisteur-Secouriste
Création du Brevet National d'Instructeur de Secourisme
Première session AFPS

1993 Création de l'AFCPSAM
Création du C.F.A.P.S.R

1994 Création de l'I.L.S

1997 Création de l'O.N.S

1998 Création de l'A.F.C.P.S.S.R

2000 Mise en place de la formation continue

2004 Première formation grand public au DSA

Annexe 6 : Articles de loi

R241-39 : Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant vingt personnes au moins pendant plus de quinze jours où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Les salariés ainsi formés ne peuvent pas être considérés comme tenant lieu des infirmières ou infirmiers prévus à l'article R. 241-35.

L241-10 : La procédure de mise en demeure prévue à l'article L. 231-4 est applicable en cas d'infraction aux dispositions du présent titre et des décrets pris pour son application qui sont relatives :

 Aux conditions de qualification exigées des médecins et des infirmières ou infirmiers des services de santé au travail ;

 Aux modalités d'établissement du contrat de travail des médecins du travail ;

 A l'obligation pour le médecin du travail d'exercer personnellement ses fonctions ;

 Au temps que le médecin du travail doit consacrer à l'exercice de ses fonctions ;

 A la présence dans l'établissement d'au moins une infirmière ou un infirmier pendant les heures normales de travail du personnel ;

 A l'obligation de former des secouristes dans les ateliers où sont effectués des travaux dangereux ;

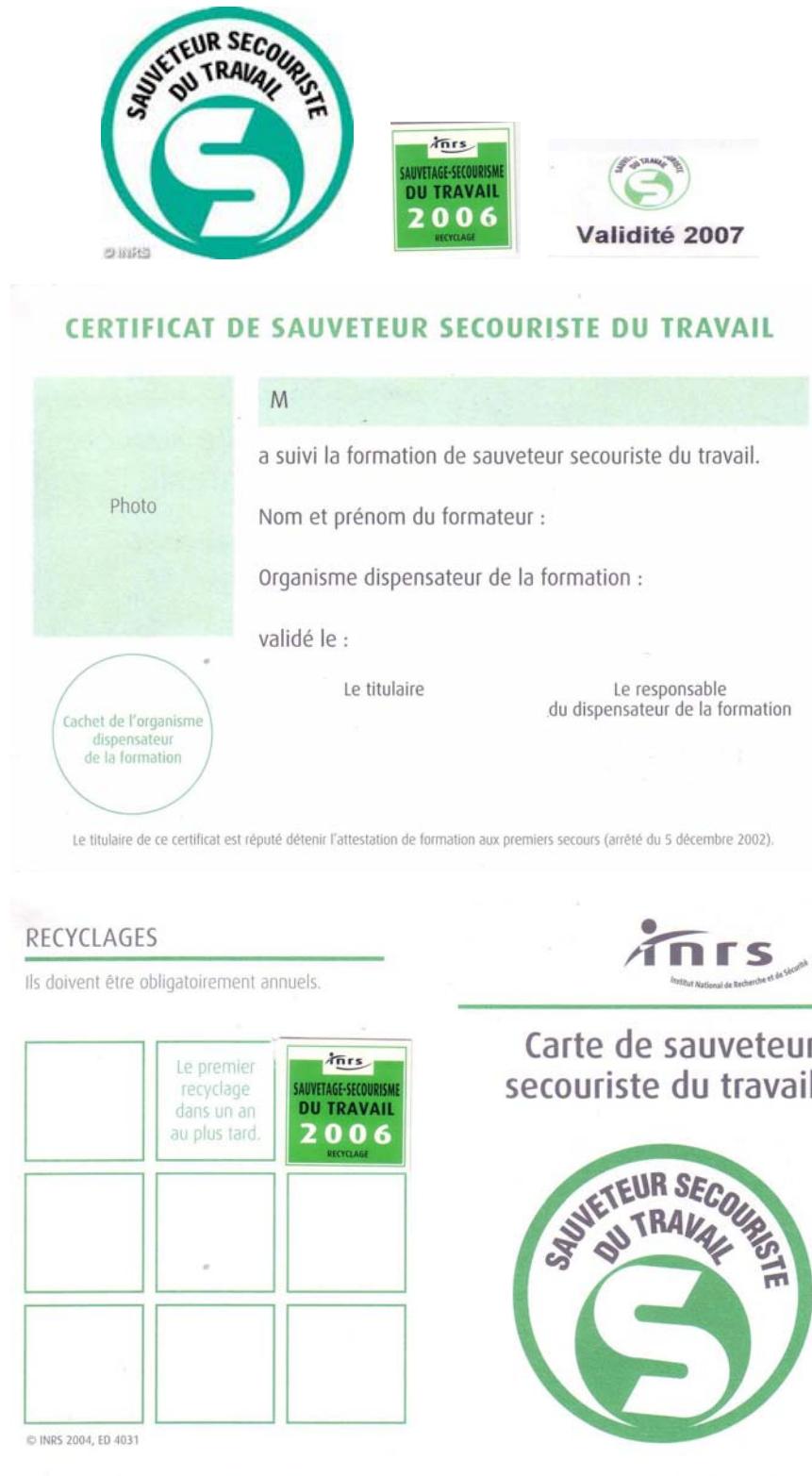
 A l'organisation d'un service de garde de nuit dans les établissements travaillant de jour et de nuit ;

 A l'installation matérielle du service de santé au travail.

Le délai minimum de la mise en demeure est fixé à un mois.

D711-12 : Le médecin du travail participe à l'organisation des soins d'urgence, il est chargé de l'instruction des secouristes.

Annexe 7 : Carte, macaron et timbres SST



(source : document interne PSA)

Annexe 8 : Attestation Moniteur SST



Attestation de moniteur pour la formation en sauvetage secourisme du travail

n° _____

EXEMPLAIRE

Décernée à

Employé(e) par **SA SA PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILE SA**

Sur la base du programme de l'Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Le responsable
du dispensateur de la formation

**P/le Directeur Général de la CRAMIF
L'Ingénieur-Conseil Régional Adjoint**

Le _____



Institut national
de recherche et de sécurité
département Formation

30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris cedex 14
tél. 01 40 44 30 00 • fax 01 40 44 30 99
Internet : www.inrs.fr

LA LIGNE PRÉVENTION